



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°3- 2018

*Jeudi 29 mars 2018 à 19 heures*

**Étaient présents : Présents :** M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Xavier VITRY, Mme Delphine COISNE.

**excusés :** M. Thierry BAS ayant donné pouvoir à Eugène REY, Mme Adeline MAZET ayant donné pouvoir à Nathalie DUPIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU.

**Ordre du jour**

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2018,
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
4. Vote du budget principal 2018 et délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales (tableaux joints par mail)
5. Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2017 de M. le Trésorier,
6. Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2017 et affectation des résultats de l'année 2017,
7. Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière, année 2018,
8. Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »
9. Délibération pour tarif droit de place, année 2018,
10. Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE, année 2018,
11. Délibération pour demande de fonds de concours à CAPI pour financer le fonctionnement d'équipements
12. Délibération pour demande de fonds de concours à CAPI pour création d'un trottoir d'accès au stade, rue de Ruffieu
13. Délibération pour préciser la délégation de pouvoir au Maire d'ester en justice
14. Délibération pour **création** du poste d'agent d'entretien des locaux, catégorie C, 18 H par semaine, grade adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe **et suppression** de l'emploi sur le grade d'adjoint technique
15. Délibération pour **création** du poste d'agent de gestion, surveillance cantine et garderie, catégorie C, 17H30 par semaine, temps annualisé, grade adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe **et suppression** de l'emploi sur le grade d'adjoint d'animation

16. Délibération pour **création** du poste d'agent technique de voirie, espaces vert et bâtiments, catégorie C, 35 H par semaine, grade adjoint technique principal de 1<sup>ème</sup> classe **et suppression** de l'emploi sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

17. Questions diverses



**1. Secrétaire de séance** : Olivier FASSION

**Inscription des questions diverses :**

- Bal de l'été
- TAP
- Point travaux épicerie
- Session premiers secours au CCAS
- Fibre optique

**2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2018** : approuvé à l'unanimité.

**3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :**

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibérations n°20140304 du 24 mars 2014 et n°20171201MDEL35 du 1er décembre 2017, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. M. le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2018-07	contrat de dératisation batiments communaux 1/5/18 au 30/4/19	RHONE ALPES DESINFECTION	110,00 € HT
2018-08	Service commun de documentation, abonnement petite commune, Année 2018.	CAP	336,27 €

#### **4. Vote du budget principal 2018 et délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales (tableaux joints par mail)**

M. le Maire présente brièvement à l'assemblée les différents tableaux envoyés par mail aux membres du Conseil municipal.

Il présente le réalisé 2017 et le budget primitif 2018 en dépenses et en recettes, détaillé par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération d'équipement pour la section d'investissement par plusieurs tableaux projetés à l'écran.

Après discussion et débats, les crédits sont votés, en section de fonctionnement par chapitre, comme suit

<b>DEPENSES RECETTES</b>			
Chapitre 011	187 624,00	Chapitre 013	5 000,00
Chapitre 012	241 556,00	Chapitre 70	52 806,00
Chapitre 65	63 908,00	Chapitre 73	393 609,00
Chapitre 66	32 274,00	Chapitre 74	114 605,00
Chapitre 022	7 781,00	Chapitre 75	70 127,00
Chapitre 023	121 997,00	Chapitre 76	3,00
Chapitre 042	963,00	Chapitre 77	2 680,63
		Chapitre 002	17 272,37
<b>TOTAL</b>	<b>656 103,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>656 103,00</b>

Après discussion et débats, les crédits sont votés, en section d'investissement par chapitre avec les chapitres opérations d'équipement, comme suit

Opération 10001- éq	52 328,00	Chapitre 024-éq	4 662,00
Opération 10004 -éq	16 987,00	Chapitre 13-éq	85 691,00
Opération 10006-éq	102 479,90	Chapitre 16-éq	29 391,00
Chapitre 16-fi	155 191,00	Chapitre 10-fi	187 423,00
Chapitre 001	108 794,10	Chapitre 16-fi	5 653,00
		Chapitre 021	121 997,00
		Chapitre 040	963,00
TOTAL	435 780,00	TOTAL	435 780,00

M. le Maire soumet ensuite, au vote de l'assemblée, le budget primitif 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **Délibération pour vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales**

Mme Laurence RAVET, adjointe en charge des finances, suite au vote du budget primitif, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2017,. elle propose de voter les taux suivants pour l'année 2018 :

taxe d'habitation : 7,07 %  
taxe sur le foncier bâti : 21.33 %  
taxe sur le foncier non bâti : 57.85 %

Mme RAVET, annonce que ces taux sont identiques depuis 2012,

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 5. Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de l'année 2017 de Mme la Trésorière

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le compte de gestion de Mme la trésorière. Il précise que les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice 2017, en fonctionnement et en investissement, sont conformes au compte administratif de la commune.

Il propose à l'assemblée de voter le compte de gestion avec les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 126 066,47 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 108 794,10 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 6. Délibération pour vote du compte administratif de l'exercice 2017 et affectation des résultats de l'année 2017

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du budget général effectuées en 2017 en fonctionnement et en investissement. Il précise qu'elles sont conformes au compte de gestion de Madame la Trésorière.

↳ Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2017 :	522 332.32 €
Recettes de l'exercice 2017 :	648 398.79 €
Soit un excédent de l'exercice 2017 de :	+ 126 066.47 €
Report 2016	0.00 €
<b>Soit un excédent de clôture de :</b>	<b>+ 126 066.47 €</b>

↳ Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2017	417 811.65 €
Recettes de l'exercice 2017	468 522.62 €
Soit un excédent de l'exercice 2017 de :	+ 50 710.97 €
Report déficit 2016	- 159 505.07 €
<b>Soit un déficit de clôture de :</b>	<b>- 108 794.10 €</b>

Monsieur le Maire, après avoir présenté les comptes 2017, donne la parole à Mme Laurence RAVET, adjointe en charge des finances, qui demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2017 du budget général.

Après discussions et délibérations, le Maire ne prenant pas part au vote, les membres présents du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2017 et donnent quitus à M. le Maire de la bonne gestion de la Commune.

### Détermination et affectation du résultat

Monsieur le Maire propose, suite à la détermination du résultat en instance de la section de fonctionnement, soit d'affecter celui-ci en totalité en recette d'investissement au compte 1068. Monsieur le Maire propose, suite à la détermination du résultat en instance de la section de fonctionnement, soit **126 066.47 €**, d'affecter :

- la somme de **108 794.10 €** en recette d'investissement au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement
- de reporter la somme de **17 272.37 €** en recette de fonctionnement au compte R 002

## **7. Délibération pour le prix des concessions et columbarium du cimetière, année 2018**

Madame RAVET propose de réviser le prix des concessions du cimetière communal à compter du mois d'avril 2018 comme suit :

- Concession de 1 m x 2.50 m	<b>202.00 € pour 30 ans</b>
- Concession de 2 m x 2.50 m	<b>399.00 € pour 30 ans</b>
- Concessions familiales dans l'espace columbarium	<b>553.00 € pour 15 ans</b>

La répartition de la recette est ventilée comme suit : 1/3 au profit du C.C.A.S. et 2/3 au profit de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **8. Délibération pour tarif des pavés publicitaires dans le journal mensuel municipal « info 15 »**

Madame RAVET propose de réviser le prix des pavés publicitaires, à compter du mois d'avril 2018, comme suit :

### **Tarifs pavés publicitaires info 15**

11 parutions 8 cm x 5 cm (sauf 08)	<b>92,00</b>
11 parutions 16 cm x 5 cm (sauf 08)	<b>168,00</b>
6 parutions 8 cm x 5cm	<b>56,00</b>
6 parutions 16 cm x 5cm	<b>102,00</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **9. Délibération pour tarif droit de place, année 2018**

Le tarif proposé à l'assemblée est de **181,00 pour l'année.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **10. Délibération pour tarifs de location de la Maison PRÉVERT et des salles de réunion de l'espace LA FONTAINE, année 2018**

### **Location Prévert**

habitant commune, employés - 1 jour	202,00
habitant commune, employés - 2 jours	275,00
vendredi soir si location le samedi	38,00

Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 1 jour	594,00
Extérieurs particuliers, assoc. , entreprises - 2 jours	913,00
option vendredi soir	53,00

associations de la commune **gratuit**

### **Location La Fontaine - 1 jour semaine ou samedi ou dimanche**

Particuliers de la commune, employés, entreprises de la commune **134,00**

Entreprises, associations extérieures associations de la commune **gratuit**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **11. Délibération pour obtenir un fonds de concours auprès de la CAPI pour financer le fonctionnement d'équipements**

Dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal votée le 19 décembre 2017 et suite à la réalisation d'un diagnostic financier et fiscal sur l'ensemble des communes de son territoire, la CAPI a acté la création d'un fonds de concours spécial destiné au financement du fonctionnement d'équipements des plus petites communes membres de la CAPI, soit celles dont la population DGF est inférieure à 1600 habitants.

Les dépenses liées au fonctionnement d'un équipement et rentrant dans le champ du fonds de concours sont les suivantes : fluides, maintenance, entretien et réparations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander un fonds de concours à la CAPI à hauteur de 6 120,00 euros en vue de participer au financement du fonctionnement de la Mairie, de l'école COULEUR ARC EN CIEL, de l'espace LA FONTAINE et de la salle des fêtes MAISON PREVERT et dit que l'inscription budgétaire est prévue au compte 7475 « participations groupements de collectivités »

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **12. Délibération pour demande de fonds de concours à CAPI pour création d'un trottoir d'accès au stade, rue de Ruffieu**

M. Le Maire présente à l'assemblée le dossier réalisé par les services de CAPI prévoyant la création de trottoirs « rue de Ruffieu »

Le projet porte sur la création d'un trottoir depuis l'existant sur le carrefour giratoire ainsi que le renforcement du réseau d'éclairage (hors fonds de concours)

L'enveloppe budgétaire ne permettant pas de prendre en compte le traitement des trottoirs en béton bitumeux sur l'ensemble du tronçon, il nous est proposé de traiter uniquement les accès riverains, plus sollicités du fait du passage récurrent des véhicules.

Le coût des travaux est estimé à 48 834.60 € hors taxes, le financement est assuré par la CAPI pour 37 663.22 euros et par la commune à hauteur de 11 206.22 € (montant TTC moins le FCTVA)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier présenté ainsi que le versement du fonds de concours.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **13. Délibération pour préciser la délégation de pouvoir au Maire d'ester en justice**

Le Maire rappelle que par délibération n° 2014/03/04 en date du 28 mars 2014, le conseil municipal a décidé de lui confier, pour la durée de son mandat, un certain nombre de délégations en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment celle d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour toutes actions et juridictions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entend préciser, à l'unanimité, qu'il a bien entendu déléguer au maire le pouvoir d'ester en justice, tant en défense qu'en demande, devant toutes juridictions administratives ou judiciaires, y compris les juridictions pénales, le cas échéant en se constituant partie civile, que ce soit en première instance en appel ou en cassation.

### **14. Délibération pour création du poste d'agent d'entretien des locaux, catégorie C, 18 H par semaine, grade adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression de l'emploi sur le grade d'adjoint technique**

Suite à un avancement de grade, Monsieur le Maire propose de créer l'emploi d'agent d'entretien des locaux dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, grade adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet, 18 Heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de supprimer l'ancien poste.

Délibération adoptée à l'unanimité

### **15. Délibération pour création du poste d'agent de gestion, surveillance cantine et garderie, catégorie C, 17H30 par semaine, temps annualisé, grade adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression de l'emploi sur le grade d'adjoint d'animation**

Suite à un avancement de grade, Monsieur le Maire propose de créer l'emploi d'agent de gestion, surveillance de la cantine et garderie dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, grade adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet, 17H30 par semaine annualisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de supprimer l'ancien poste.

Délibération adoptée à l'unanimité

### **16. Délibération pour création du poste d'agent technique de voirie, espaces verts et bâtiments, catégorie C, 35 H par semaine, grade adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et suppression de l'emploi sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Suite à un avancement de grade, Monsieur le Maire propose de créer l'emploi d'agent technique de voirie, espaces verts, bâtiments, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, grade adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet, 35H par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de supprimer l'ancien poste.

## Questions diverses

### Fibre optique

« L'ossature principale » est terminée. Un important travail de mise à jour des adressages des maisons a été fait par la mairie, en adéquation avec les services du cadastre.  
La date de démarrage de la phase de raccordement aux maisons n'est pas encore connue.

### Bal de l'été

La date est fixée au samedi 23 juin. L'association de la chasse prend en charge l'organisation de cette manifestation.

### Vente de fleurs

Cette manifestation est prévue le dimanche 29 avril, elle est organisée par les jardins communaux avec l'aide des membres du CCAS. Les bénéfices de la manifestation seront reversés au CCAS.

### Fête des mères

Cette cérémonie est fixée au samedi 26 mai à 18H, salle du conseil.

### Horaires des écoles à la rentrée

La réponse de l'inspection académique est attendue pour la mi-avril. L'information sera communiquée par le biais du journal INFO 15 et le panneau lumineux.

### TAP

Ce point a été développé par Mme Laurence RAVET, adjointe en charge des affaires scolaires, au moment du vote du budget primitif. L'arrêt de ces temps d'activité est programmé pour la rentrée 2018.

### Point travaux épicerie

Ce point a été développé par M. le Maire au moment du vote du budget primitif. Le démarrage de la salle de restaurant, est prévue pour l'année 2018.

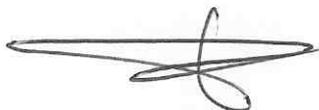
### Session premiers secours au CCAS

En 2017, une session a été organisée, par le biais du CCAS, visant un encadrant de chaque association communale. Il est proposé de renouveler cette expérience en 2018.



Séance levée à 21 h 40

Le Secrétaire de séance  
Olivier FASSION



Le Maire  
Eugène REY

